

Paris, le 6 novembre 2019

Association Ligue de Défense des Conducteurs  
Madame Dorothee HENNEGRAVE  
Présidente  
23, avenue Jean Moulin  
75014 PARIS

Réf. : TM/CR-i0265-191106-1549

Objet : **Pétition « Stop aux radars ! »**

Madame la Présidente,

Certains habitants de ma circonscription, en apposant leur signature sur la pétition « Stop aux radars ! » éditée par votre association, ont souhaité attirer mon attention sur le fléchage des dépenses liées au déploiement des radars dans le projet de loi de finances 2020.

Ne pouvant leur répondre individuellement faute d'avoir une adresse de contact indiquée sur votre carte-pétition, je vous adresse ainsi cette réponse afin que vous puissiez la leur transmettre.

La lutte contre l'insécurité routière est un enjeu majeur de santé publique et de protection des personnes.

Or, la vitesse est la première cause des accidents mortels sur nos routes et ce, avant même l'alcool au volant. Ces excès de vitesse entraînant des accidents mortels se retrouvent d'ailleurs plus fréquemment lorsqu'il s'agit de routes à double sens sans séparateur central.

Dans ce sens, des outils de sécurité ont été mis en place afin de lutter contre ces excès de vitesse et ainsi diminuer la mortalité routière. Les radars automatiques font partie de ces outils et ont été déployés sur tout le réseau routier français afin de changer les comportements des conducteurs sur les routes, les inciter à ralentir et à respecter les limitations de vitesse.

De fait et depuis 2003, la vitesse moyenne est passée de 91 km/h à 80 km/h. Ce résultat est loin d'être négligeable lorsque l'on sait que la baisse d'1 % de la vitesse moyenne fait baisser mécaniquement de 4% le taux d'accidents mortels.

En ce qui concerne le taux de mortalité routière du mois de décembre 2018 que vous mentionnez dans la carte-pétition, s'il a été inférieur au même mois des années précédentes avec 60 % des radars hors service du fait de dégradations et d'actes de vandalisme, que je ne peux que regretter, il est important de préciser que l'année 2018 a connu le taux de mortalité le plus bas de ces dernières années. L'Observatoire national interministériel de la sécurité routière (ONISR) note ainsi dans son *Bilan 2018 de la sécurité routière* que si « en comparaison des cinq dernières années, 127 vies ont été épargnées au second semestre 2018 sur les routes hors agglomération [...], cette baisse notable a connu un décrochage en novembre et décembre 2018, dans la période qui correspond à la forte dégradation des dispositifs de contrôle automatiques ».

Par ailleurs, la Délégation à la sécurité routière a révélée qu'une hausse de 268 % des excès de vitesse avait été enregistrée par les capteurs des radars endommagés en décembre 2018 – ces infractions ne pouvant être verbalisées du fait de la mauvaise qualité des photos liée aux dommages des radars en question. Elle a également estimé que 60 vies supplémentaires auraient pu être épargnées si ces actes de vandalisme n'étaient pas intervenus.

En tant que médecin urgentiste, j'ai vu les conséquences graves et parfois mortelles que peut avoir le non respect des limitations de vitesse. J'ai également vu les conséquences tant physiques que psychologiques que de tels accidents ont sur l'entourage de la victime.

Lutter contre l'insécurité routière est donc pour moi une nécessité et les radars automatiques font partie des outils le permettant.

Assurer la sécurité des Français est une priorité nationale.

Je vous prie de croire, Madame la Présidente, en l'expression de ma meilleure considération.

Bien à vous,

Thomas MESNIER

